

Département

DU LOIRET

—
Arrondissement

DE MONTARGIS

—
Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU S. I. I. S
d' ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

Séance du 12 septembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 12

En exercice : 12

Présents : 9

date de convocation : 06 septembre 2011

date d'affichage : 16 septembre 2011

L'an deux mil onze, le douze septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqué le 06 septembre 2011 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LUCE, Président.

Etaient présents : Stéphanie DIVERGER, Jacques LASSOURY, Anne - Sophie CARBONNELLE, Annyck DEFLESSELLES, Claude NOËL, Alain GENEST, Michel DIVERGER, Patrick ORTH,

Excusés et représentés : Christophe CLOZIER, François POYAU, Nicole DELETTRE

Absents : André ANICA, Bruno TRIBOULEY

Secrétaire de séance : Anne - Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19h30.

Le procès-verbal du 30 juin 2011 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I - Rentrée scolaire 2011/2012

Le Président informe le Conseil que la rentrée scolaire s'est très bien passée.

Il n'y a pas eu de fermeture de classe.

Deux nouvelles institutrices ont pris les classes de CP/CE1 et CE2.

Les effectifs de la rentrée sont les suivants :

-	PSM	26
-	MSM	34
-	GSM	20
-	CP	25
-	CE1	35
-	CE2	23
-	CM1	28
-	CM2	28

Soit un total de 219 élèves

II – Projet cantine

Le Président demande aux délégués s'ils ont réfléchi sur le dossier de création ou d'agrandissement de cantine.

Le maire de Bazoches informe le Conseil qu'il y a une étude de projet en cours avec un architecte.
Le maire de Rozoy informe le Conseil qu'une étude a déjà été réalisée pour la construction d'une cantine.

Le maire d'Ervauville informe le Conseil qu'il va faire réaliser une étude de projet d'agrandissement de la cantine actuelle.

Le projet est donc toujours à l'étude dans l'attente de nouveaux éléments financiers.

III – Accueil périscolaire

Le Président donne lecture au Conseil d'un courrier reçu le 05 septembre dernier d'une personne qui souhaite mettre en place une Maison d'Accueil Maternelle (MAM).
Elle aurait besoin que l'on mette à sa disposition des locaux.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'unanimité au Président de recevoir cette personne afin d'avoir un peu plus d'explications sur son projet.

IV – Demande aménagement horaires en maternelle pour le personnel

Le Président informe le Conseil que la directrice de l'école maternelle d'Ervauville souhaiterait que l'Atsem de la classe de grande section soit présente les mêmes mercredis que les deux autres Atsem afin de préparer les travaux manuels.

Cela représente 24 mercredis par an pour un coût de 756 € brut.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande

V – Départ en retraite

Le Président rappelle au Conseil que Mme Boulmier Annick cesse ses fonctions d'Atsem à la fin de l'année 2011.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

CHARGE le Président de signer tous les documents nécessaires à la cessation de fonction de Mme Boulmier Annick

Par ailleurs, il informe le Conseil qu'il va donc falloir pourvoir à son remplacement.

Il rappelle que Mme Guespin Claudia avait demandé une mise en disponibilité en janvier 2010.

Selon les termes de cette mise en disponibilité, Mme Guespin Claudia est prioritaire si un poste devenait vacant au sein du SIIS.

Cette dernière a fait savoir au Président qu'elle souhaiterait réintégrer le SIIS fin 2011 ou dès qu'un poste serait vacant.

Aussi, Mme Boulmier quittant le SIIS en décembre 2011, cette dernière sera donc remplacée par Mme Guespin Claudia.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de réintégrer Mme Guespin Claudia dans le SIIS

CHARGE le Président de signer tous les documents nécessaires pour la réintégration de Mme Guespin Claudia

VI - Questions diverses

1/ Aspirateur

Le Président informe le Conseil de la demande faite pour l'achat d'un aspirateur pour la classe située 4 rue de la Croix à Bazoches en raison de tapis au sol.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas acheter d'aspirateur.

Le maire de Bazoches fera le nécessaire.

2/ Subvention pour éducation musicale année 2011/2012

Le Président informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles primaires publiques, pendant le temps scolaire, à l'initiative des communes.

La subvention est accordée à hauteur de 6,10 € par heure et par élève sur la base d'une heure par semaine pendant la durée du projet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

CHARGE le Président de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible au titre de la participation financière aux cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles primaires publiques, pendant le temps scolaire, pour l'exercice 2011.

3/ Colis de Noël pour le personnel

Le Président propose au Conseil que soit renouvelé le colis de Noël au personnel du SIIS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité d'offrir un colis de Noël à tout le personnel du SIIS

DECIDE à l'unanimité de fixer le prix du colis à 20 € maximum

CHARGE à l'unanimité Mme Carbonnelle de s'occuper de la commande des colis

Il a été décidé de profiter de cette occasion pour réunir tout le personnel du SIIS et les membres du Syndicat le 15 décembre à 18h30 à la cantine d'Ervauville autour d'un pot de l'amitié.

4/ Délégation de signature

Le Président informe le Conseil que, désormais, en application de l'article R 2121-9 du CGCT, les registres doivent être cotés et paraphés par le maire. L'article R 2122-8 a été complété et autorise le président à déléguer à des agents communaux sa signature pour l'apposition du paraphe sur les feuilles de registre.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le Président à prendre un arrêté de nomination pour répondre à l'article R 2122-8 du CGCT.

5/ Travaux cantine

Le Président informe le Conseil de la nécessité de réparer les portes de la cantine car elles sont abîmées en bas.

Il présente un devis reçu de l'entreprise Idaszek pour un montant de 2 037.99 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité le devis reçu de l'entreprise Idaszek pour un montant de 2 037.99 €

CHARGE le Président de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

La prochaine réunion de SIIS aura lieu le 12 décembre à 19h à Bazoches.

La séance est levée à 21h15